

# LANCER DE BOTTES

## RÉGLEMENTATION



### Responsables d'épreuve :

	Patrice	FAURE	06 70 34 01 83	faurepatrice@orange.fr
	Valentin	COHADE	06 88 45 11 54	Valentin.cohade@agencehautedordogne.fr

### Article 1 – Modalités de l'épreuve

rappel des catégories :

- Femmes + de 15 ans
- Hommes + de 15 ans

### Composition d'équipe :

- Nombre de titulaires : 1 (épreuve individuelle)
- L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve.
- L'équipe doit obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.
- Les membres de l'équipe doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.
- Les membres doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.
- Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.
- Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.
- En cas d'affrontement entre deux équipes de la même commune, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.
- Tout transfert de joueurs d'une équipe à une autre est interdit !

Les compétiteurs devront se présenter 30 minutes avant le début de l'épreuve à la table de marque.

#### **Article 2 – Annulation du tournoi**

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors les compétiteurs.

#### **Article 3 – Inscription des équipes**

**L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée**

**– Chaque membre de l'équipe doit être inscrit avant le 30 avril 2024 à minuit.**

**En cas de présence de plusieurs équipes au sein d'une même commune, chaque équipe devra être inscrite avec le Nom de la commune et un numéro attribué dans l'ordre d'inscription (ex : OLBY 1 – OLBY 2...)**

**L'inscription de l'équipe à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.**

**Lors de l'inscription, l'équipe devra déterminer un capitaine.**

#### **Article 4 – Organisation des épreuves :**

La durée totale de l'épreuve : 3h00 maximum

#### **Article 5 – Règles du jeu :**

- Les rencontres sont dirigées par :
  - Les juges arbitres seront tous des personnes ayant connaissance de notre réglementation.
- Généralité :
  - Il est impératif que tous les participants respectent les consignes de sécurité qui seront rappelées les jours des épreuves.
  - Tout non-respect de ces consignes pourra entraîner la disqualification du participant.
  - Les participants devront faire preuve de Fair-Play et de respect envers les autres concurrents et les membres de l'organisation.
- Le matériel :
- Les fourches seront de taille identique pour les concurrents d'une même catégorie et les bottes seront de poids identique pour les concurrents d'une même catégorie. Tout ce matériel sera fourni par les organisateurs.

- Les règles sont les suivantes :
  
- Chaque participant aura droit à 3 tentatives pour valider son lancé.
- Lors d'une tentative si la barre à franchir bouge mais ne tombe pas, le lancer sera validé.
- La qualification à la phase finale se fera :
  
- **Par catégorie.**
  - a. Il faudra franchir, un seuil minimum de 2.50 mètres pour les femmes et 3 mètres pour les hommes.
  - b. Par communes (le nombre de qualifié sera fonction du nombre de candidat et du nombre de communes représentées)

Les qualifiés seront les 2 participants par communes qui auront franchi la hauteur la plus haute. En cas de désistement d'un concurrent pour participer à la phase finale, les organisateurs se réservent le droit de faire appel à un concurrent de la même commune pour remplacement.

#### **Article 6 – Récompenses**

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront être attribuées selon d'autres critères particuliers.  
(fair-play, bonne humeur)

#### **Article 7 – Litige :**

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents.

Les décisions sont sans appel.

#### **Article 8 – Responsabilités :**

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

#### **Article 9 – Divers**

- a) Pour les épreuves, le nombre de finalistes par catégorie sera déterminé selon les critères suivants :  
-La durée des phases finales d'une activité devra être de 3h00 maxi.

- b) Pour les épreuves le nombre de concurrent, aux phases qualificatives par catégorie, sera déterminé selon les critères suivants :

- La durée des phases qualificatives d'une activité devra être de 3h00 maxi.

De plus, la zone géographique, où les concurrents participeront aux phases qualificatives sera déterminée par le responsable technique de chaque activité.